

Délibération

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire | CFVU

Séance du 07 octobre 2025

Délibération n° 115-2025

Point 03

Point 03. de l'ordre du jour

Répartition N1-N2 au sein du volet Formation du budget 2026

EXPOSE DES MOTIFS

La loi du 22 juillet 2013 sur l'enseignement supérieur et la recherche prévoit que les crédits alloués à la formation soient répartis par la CFVU. Le Conseil d'administration détermine au préalable une enveloppe lors du budget N1-N2, qu'il incombe ensuite à la CFVU de répartir entre chaque école, faculté, institut et UFR de l'établissement.

L'enveloppe globale dédiée directement à la formation s'élève à 21,1 millions d'euros en 2026. Elle est répartie de la façon suivante :

OBJECTIFS STRATEGIQUES	Budget 2026			Total dotations 2026
	Fonctionnement	Personnel	Investissement	
Formation	9 298 836	10 184 831	1 632 900	21 116 567
Dotation composantes	5 412 820		1 300 000	6 712 820
<i>dont Entretien locatif des bâtiments Formation et Recherche</i>	<i>1 210 976</i>			
Heures d'enseignement				
Heures complémentaires	6 764 181			6 764 181
<i>Droits de tirage</i>	<i>5 809 181</i>			
<i>dont IUT HC</i>	<i>1 003 708</i>			
<i>HC Loi ORE</i>	<i>450 000</i>			
<i>HC Licence SPS</i>	<i>250 000</i>			
<i>HC Réforme INSPE</i>	<i>205 000</i>			
<i>HC CPES</i>	<i>50 000</i>			
Référentiel	1 722 650			1 722 650
<i>Référentiel hors soutien ORE</i>	<i>1 418 150</i>			
<i>Référentiel loi ORE (invest pédag. + "oui-si")</i>	<i>220 000</i>			
<i>Référentiel Réforme de santé</i>	<i>25 000</i>			
<i>Référentiel Réforme INSPE</i>	<i>53 500</i>			
<i>Référentiel CPES</i>	<i>6 000</i>			
Missions complémentaires	140 000	1 000 000		1 140 000
Fonctionnement entités spécifiques	573 000	350 000	0	923 000
<i>Ease</i>	<i>500 000</i>			
<i>SFC</i>		<i>350 000</i>		
<i>Charte qualité / Service plus</i>	<i>14 000</i>			
<i>MSA</i>	<i>30 000</i>			
<i>Centre du don du corps</i>	<i>29 000</i>			
Fct DES et vacations scol centrale et PIX	35 000	115 000		150 000
Politique documentaire	3 138 016	233 000	32 900	3 403 916
<i>Dotation de fonctionnement</i>	<i>3 789 515</i>	<i>233 000</i>	<i>32 900</i>	
<i>Dotation entretien locatif</i>	<i>7 274</i>			
<i>Dotation désoclée vers l'ABES - licence ELSEVIER</i>	<i>-658 773</i>			
<i>Dotation GIS URFIST</i>	<i>0</i>			
Appels d'offres exceptionnels			300 000	300 000

L'enveloppe de dotation aux composantes est en légère progression par rapport à celle de l'année précédente, à hauteur de 6 712 820 euros (*contre 6 680 124 euros en 2025*). Il appartient à la CFVU de répartir cette enveloppe.

Pour mémoire, la CFVU a adopté en octobre 2014 un modèle de répartition de cette enveloppe s'appuyant sur le nombre d'étudiants inscrits et des coefficients de pondération :

- Donnée : nombre d'étudiants en formation initiale (inscriptions administratives selon remontée SIS au 15 janvier de l'année précédent l'année du budget, ici au 15 janvier 2025), soit 38 377 étudiants.

- Critère retenu : nombre d'étudiants pondéré à partir de coefficients de dégressivité détaillés dans le tableau ci-après, soit 25 500 étudiants.

Classes	Coeff. de pondérat°
<300	1
300-600	0,9
600-900	0,7
900-1200	0,5
1200-1500	0,4
>1500	0,3

Différents types de dotation sont proposés :

- La dotation pédagogique est répartie au prorata des effectifs pondérés, valorisés selon des coefficients pédagogiques arrêtés pour chaque composante.
- La dotation administrative est répartie au prorata des effectifs pondérés.
- La dotation logistique dédiées à la maintenance locative à la charge des structures, dont le critère est la valorisation du m².
- La dotation spécifique dédiée au soutien des dépenses particulières qui ne peuvent entrer dans le calcul des dotations pédagogiques ou administratives (location de locaux, bibliothèque dédiée, jardin).

L'enveloppe 2026 de dotation aux composantes se décompose de la manière suivante :

- dotation pédagogique et administrative : 4 831 350 € (*reconduction par rapport à 2025*),
- dotation logistique : 1 210 976 € (+ 32 696 € *par rapport à 2025*),
- dotation spécifique : 670 494 € (*reconduction par rapport à 2025*).

Enfin, la réserve de précaution instaurée en 2022 (à hauteur de 10% de la dotation pédagogique et administrative) est maintenue, avec possibilité de la mobiliser en fonction des besoins et des projets réalisables des composantes ou pour des actions de solidarité.

Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte la **répartition de l'enveloppe Formation déterminée au budget N1-N2 pour 2026**.

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	35
Nombre de voix pour	23
Nombre de voix contre	10
Nombre d'abstentions	2
Ne prend pas part au vote	0

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité
- Directeurs des composantes
- Responsables administratifs des composantes

Fait à Strasbourg, le 08 octobre 2025



Le Directeur général des services adjoint
de l'Université de Strasbourg


Bernard LICKEL



Proposition dotations aux composantes - Budget 2026

Direction des Finances